



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Commune de LA COUARDE SUR MER

Il sera procédé du **lundi 4 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024** inclus, soit une durée de 33 jours, dans la commune de LA COUARDE-SUR-MER, à une enquête publique sur les éléments complémentaires à l'évaluation environnementale du dossier de régularisation de la procédure d'évaluation environnementale et approbation du Plan de Préservation des Risques Naturels (PPRN).

Ce plan, porté par les services de l'État représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, vise à délimiter les zones soumises aux aléas érosion côtière, submersion marine et incendie de forêts, et en évaluer les risques potentiels. Par ailleurs, ce plan constitue un document de planification qui tend à maîtriser l'urbanisation en vue de limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités et réduire leur exposition aux risques (réduction de la vulnérabilité).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Risques, Sécurité et Littoral, Unité Prévention des Risques, 89 avenue des Cordeliers CS 80000 17018 LA ROCHELLE Cedex 1.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr) Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.

Madame Marianne AZARIO a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Géralde BRAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LA COUARDE SUR MER, (siège de l'enquête), où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public. Dans ce lieu un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de LA COUARDE SUR MER, 9 Grande Rue 17670 LA COUARDE SUR MER et seront annexées au registre. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de LA COUARDE SUR MER dans les conditions suivantes :

- lundi 4 décembre 2023 de 10h00 à 12h00
- mercredi 13 décembre 2023 de 10h00 à 12h00
- vendredi 29 décembre 2023 de 10h00 à 12h00
- vendredi 5 janvier 2024 de 10h00 à 12h00

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société LEGALCOM est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/ee-pprn-lacouarde>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [ee-pprn-lacouarde@registredemat.fr](mailto:ee-pprn-lacouarde@registredemat.fr)

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet transmettra le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de LA COUARDE SUR MER où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.